

ACQUITTEMENTS DOUTEUX AU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE

Justice borgne pour les Balkans

Le 12 décembre, le Tribunal pénal international de La Haye condamnait à la prison à vie l'ancien général serbe de Bosnie-Herzégovine Zdravko Tolimir, l'un des responsables du massacre de Srebrenica. En novembre, ce même tribunal acquittait les généraux croates Ante Gotovina et Mladen Markac, ainsi que d'anciens commandants de la guérilla albanaise du Kosovo. Justice à deux vitesses ?

PAR JEAN-ARNAULT DÉRENS *

PRONONCÉS coup sur coup par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yugoslavie (TPIY) les 16 et 29 novembre, les acquittements des généraux croates Ante Gotovina et Mladen Markac, puis des anciens commandants de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) Ramush Haradinaj, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj, ont fait l'effet d'une bombe, confirmant le doute qui pèse sur l'impartialité de cette juridiction.

En Serbie, les comptes sont vite faits : depuis sa création, le TPIY n'a condamné que des Serbes - exception faite des procès toujours en cours de quelques Croates de Bosnie-Herzégovine. Le gouvernement envisage donc de remettre en cause sa collaboration avec une juridiction de parti-pris. Les critiques ne viennent pas que des milieux officiels. L'historienne Dubravka Stojanovic, figure de référence des milieux animalistes, explique : « Je suis vraiment désolée que le TPIY se soit conduit de façon si frivole. Cette institution représentait une chance de

* Rédacteur en chef du site Le Courrier des Balkans.

pionnier dans l'affirmation d'une justice internationale, objective et impartiale. Juridiction créée pour répondre aux violences particulières des guerres d'éclatement yougoslave (3), il avait pour mission d'identifier et de sanctionner les responsabilités individuelles des auteurs des crimes commis durant les conflits, afin d'écarter tant le spectre de l'impunité que celui d'une responsabilité collective d'un peuple ou d'un autre.

Le tribunal entendait également contribuer à la réconciliation régionale, en permettant aux pays des Balkans de faire face à leur passé récent. Or la sentence d'acquiescement de MM. Gotovina et Markac a ravivé le nationalisme : à Belgrade comme à Zagreb, la presse a retrouvé les pires accents belliqueux des années 1990. En Croatie, seules les voix des éternels « dissidents » s'élevaient pour rappeler que l'acquiescement ne soldait pas la question : si des crimes ont bien été commis à l'encontre de la population civile serbe lors de la reconquête croate de la Krajina, en août 1995 (4), et si la responsabilité des généraux qui commandaient les troupes croates ne peut pas être retenue, qui a commis ces crimes ?

Silence sur les complicités occidentales

LÉ TRIBUNAL, dans ses attendus, a écarté l'implication des généraux croates dans une « entreprise criminelle commune », notion qui avait été retenue lors du jugement de première instance, en avril 2011. De la sorte, l'expulsion systématique des Serbes de la Krajina, les pillages et les meurtres ne relèvent pas d'une stratégie délibérée de nettoyage ethnique mais d'une série d'actions isolées. Les carnets du général Philippe Rondot, ancien res-

L'affaire de M. Haradinaj et de ses co-accusés ressemble encore plus à un déni de justice. Au moins neuf des témoins cités par l'accusation ont trouvé la mort dans des circonstances suspectes, d'autres se sont rétractés lors des audiences. Dans ces conditions, le TPIY fut obligé d'acquiescer à l'ancien commandant de l'UCK le 3 avril 2008. A titre exceptionnel, il a décidé de casser la première sentence et de rejuger M. Haradinaj et ses co-accusés

Des criminels accueillis en héros

MONSIEUR Haradinaj a été accueilli en héros à son retour au Kosovo, et pourrait très vite retrouver le fauteuil de premier ministre. Son acquiescement était jugé nécessaire par les stratèges occidentaux, qui entendent solder au plus vite le dossier du Kosovo. Un gouvernement de coalition regroupant toutes les factions politiques issues de l'ancienne guérilla de l'UCK serait plus à même de faire accepter à l'opinion publique kosovare les compromis à passer avec Belgrade à propos du nord du Kosovo, région majoritairement serbe et en voie de sécession. La realpolitik l'a donc emporté sur l'exigence de justice.

Comme pour mieux enfoncer le clou, les gouvernements d'Albanie et du Kosovo ont demandé, le 2 décembre, l'ouverture d'une « enquête indépendante » sur M^{me} Carla Del Ponte, procureure générale du TPIY de 1999 à 2007, qu'ils soupçonnent d'avoir joué un rôle « tendancieux et illégal » dans la mise en accusation de M. Haradinaj. Quelques jours plus tard, les avocats de M. Gotovina réclamaient également des sanctions à l'encontre de l'ancienne procureure générale, accusée d'avoir mis en cause l'intégrité de la Cour pour avoir déclaré au quotidien serbe *Blic* que le verdict d'ac-

- non plus pour les trente-neuf chefs d'accusation initialement retenus, mais pour six d'entre eux concernant exclusivement les crimes commis dans le centre de détention de Jablanica, où des civils serbes, roms et albanais ont été torturés et assassinés par la guérilla. Le tribunal n'ayant pas le pouvoir de ressusciter les témoins, les mêmes causes ont produit les mêmes effets, et la responsabilité personnelle des accusés n'a pas pu être confirmée.

quittement de leur client « n'était pas de la justice ». Cette offensive vise très certainement à discréditer M^{me} Del Ponte, qui avait révélé un éventuel trafic d'organes impliquant les anciens dirigeants de l'UCK, dossier brûlant qui pourrait mettre au jour de nombreuses complicités occidentales (6). Le TPIY lui-même n'a pas pu se saisir de ce dossier, les éléments de preuve collectés par ses enquêteurs ayant été mystérieusement détruits.

(1) « Acquiescement de Gotovina : indignation unanime en Serbie », Le Courrier des Balkans, 16 novembre 2012, <http://balkans.courriers.info>

(2) Amnesty International, « Kosovo. S'ils ne sont pas coupables, qui a commis les crimes de guerre ? », 29 novembre 2012, www.amnesty.org

(3) Sa compétence est limitée aux crimes commis à partir du 1^{er} janvier 1991 sur le territoire de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie (article 8).

(4) Cent mille à deux cent mille Serbes de Krajina ont quitté cette région. Plusieurs centaines de civils, principalement des vieillards qui n'avaient pas voulu fuir, ont été massacrés dans les jours qui ont suivi l'opération militaire.

(5) Cf. Jean-Arnauld Dérens et Laurent Gelin, « Ex-Yugoslavie : la France a protégé durant des années des ennemis de guerre », Mediapart, 3 mars 2011.

(6) Lire « Au Kosovo, la "sale guerre" de l'UCK », *Le Monde diplomatique*, mars 2011.